

ici, LA MALTRAITANCE, C'EST **NON**

SOYONS VIGILANTS :

- > Je m'informe ;
- > J'écoute et j'observe ;
- > Je consulte la Politique de lutte contre la maltraitance de l'établissement ici :



Pour consulter sur place la politique de lutte contre la maltraitance en vigueur, veuillez-vous référer à :

[Québec.ca/MaltraitanceAînés](https://quebec.ca/MaltraitanceAînés)

PASSONS À L'ACTION :

- > J'en parle à un intervenant ou à un gestionnaire ;
- > Je consulte la Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés au **1 888 489-2287** ;
- > J'appelle les services d'urgence, si nécessaire ;
- > Pour toutes plaintes ou signalement, je contacte le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement : **1 877 987-3587**